



PASS'AVENIR

***Un accompagnement technico-économique
pour améliorer la résilience des exploitations bovines
en situation fragile***

Pourquoi ?

En février 2016, face aux difficultés traversées par les filières lait et viande bovine, le Conseil Régional de Bretagne a décidé d'engager l'élaboration d'un plan de mobilisation en vue de renforcer le soutien et l'accompagnement de ces filières. La mise en œuvre du PASS'AVENIR est un des volets de ce plan.

Comment ?

Le PASS'AVENIR est un dispositif d'accompagnement individuel, initié et soutenu par la Région Bretagne, visant à améliorer la résilience des exploitations agricoles bovines en situation fragile. Il s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic débouchant sur un plan d'action avec des objectifs précis, un suivi de la mise en œuvre du plan d'action et un bilan pour évaluer ses résultats.

ETAPE 1 « DIAGNOSTIC »

1,5 j maximum pour

- Diagnostic global de l'exploitation
- Identification des points d'amélioration
- Etablissement d'un plan d'action chiffré
- Validation par l'exploitant

ETAPE 2 « SUIVI »

ETAPE 3 « BILAN »

1,5 j minimum pour

- Suivi de l'exploitation pour la mise en œuvre du plan d'action
- Bilan et évaluation du plan d'action, au plus tard 18 mois après le diagnostic
- Validation par l'exploitant

Pour qui ?

Le dispositif concerne les exploitations ayant leur siège d'exploitation en Bretagne. Chaque exploitation n'a droit qu'à un seul PASS'AVENIR.

3 critères pour être bénéficiaire

- 60 % de son chiffre d'affaires en bovin
- Revenu disponible / UMO < 1 SMIC
- EBE / produit < 25 %

Non éligible : les JA (=> PASS'AVENIR JA) et les bénéficiaires d'Agridiff.

Les organismes agréés

Le PASS'AVENIR est réalisé par des organismes agréés par la Région Bretagne.

✓ **Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne**

Sébastien CLOZEL / 02 97 23 36 51 / 06 30 98 50 01 / sebastien.clozel@bretagne.chambagri.fr

✓ **XPERTIA**

Laurence SAGEAN / 06 24 67 04 12 / laurence.sagean@xpertia.fr

Jean-Marie LECUYER / 06 31 01 85 19 / jm.lecuyer@xpertia.fr

✓ **EILYPS**

Martine VERGER / 02 99 60 67 06 / 06 88 84 24 81 / martine.verger@eilyps.fr

✓ **CERFRANCE FINISTERE**

Catherine FITAMANT / 02 98 52 48 48 / cfitamant@29.cerfrance.fr

✓ **CERFRANCE BROCELIANDE**

Christian SICARD / 02 23 48 60 46 / 06 23 10 17 93 / csicard@broceliande.cerfrance.fr

✓ **CIVAM ADAGE 35**

Paul ROUAUD / 02 99 77 09 56 / paul.rouaud@adage35.org

✓ **SOLIDARITE PAYSANS BRETAGNE**

Elisabeth CHAMBRY / 02 23 30 46 91 / bzh-direction@solidaritepaysans.org

Le soutien financier

- Aide de la Région de 61,5 % du coût HT du PASS'AVENIR au prorata du temps d'intervention limité à 3 jours et sur la base d'un coût journalier plafonné à 450 € HT, soit une aide maximum de **830 € HT**, versée à l'organisme réalisateur en déduction du coût de sa prestation.
- Aide possible de **250 €** des partenaires bancaires, versée directement à l'exploitation bénéficiaire.
- Participation minimale de l'exploitation bénéficiaire fixée à 20% du coût total HT, soit **270 €**. L'exploitation bénéficiaire prend en charge l'intégralité de la TVA.



BANQUE POPULAIRE
DE L'OUEST

Conseil Régional de Bretagne – DIRECO-SAGRI

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 RENNES CEDEX 7

Contact : Mélanie FONTON – Tél : 02 99 27 16 81 / 02 99 27 12 83 / melanie.fonton@bretagne.bzh